

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 17 décembre 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 23 décembre 2015</i>
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>		<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2015</i>
en exercice : <b>35</b>		<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération <b>33</b>		<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i>
		<i>Secrétaire : Mme ALLES</i>
		<i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**6**

**RÉVISION  
DES AUTORISATIONS  
DE PROGRAMME –  
CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENT**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (jusqu'au rapport 14), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport 3), ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN), GRÉLARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ), GUERRY, CAMINALE (pouvoir à M. TULOUP), COATIVY.*

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que la Ville ayant décidé de recourir aux Autorisations de programme/Crédits de paiements pour le pilotage financier de ses grands projets d'équipement, il convient d'établir un bilan annuel des engagements en cours et d'ajuster, le cas échéant, le montant des enveloppes financières et des échéanciers pluriannuels de paiements associés afin de tenir compte du rythme de progression des chantiers et de l'évolution des besoins en crédits.

**1. Rappel des objectifs de la gestion des projets d'investissement en Autorisation de programme/Crédits de paiement**

La gestion en Autorisation de programme d'un projet d'investissement permet, en dépassant le principe d'annualité budgétaire, de ne pas inscrire sur un même budget le coût total d'une opération de travaux dont la réalisation est amenée à s'échelonner sur plusieurs années. Le montant de l'Autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation du projet. Ce montant peut-être révisé à tout moment en session budgétaire. Les crédits de paiement (CP) sont quant à eux inscrits chaque année au budget de l'exercice pour le montant des dépenses qui seront effectivement mandatées sur l'année. De ce fait, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne s'apprécie qu'au seul regard des crédits de paiement inscrits au budget N. Parallèlement, un échéancier prévisionnel et

pluriannuel des crédits de paiement permet à tout moment de mesurer la charge des engagements restant à honorer sur les exercices ultérieurs. Par rapport à une gestion budgétaire classique des investissements, la gestion en AP/CP permet donc notamment :

- de renforcer la visibilité financière en programmant, pour plusieurs années, les crédits affectés à la réalisation d'une opération d'envergure;
- de limiter la mobilisation prématurée des crédits de recettes en ajustant les ressources au fur et à mesure des besoins et en fonction de l'avancement effectif de travaux;
- d'accroître la lisibilité du budget en améliorant les taux de réalisation et en limitant les reports de crédits.

## **2. Situation des Autorisations de programme**

### ➤ Autorisation de programme *Piscine municipale*

Par délibération du 20 décembre 2011, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet Définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement. Ce montant a été ajusté à 3 reprises, par délibérations du 20 décembre 2012, 19 décembre 2013 et 27 mai 2014. La situation actuelle de l'Autorisation de programme se présente comme suit :

MONTANT DE L'AP		PHASAGE ACTUEL DES CP			
Montant initial (DCM 20/12/11)	Montant actuel (DCM 27/05/14)	CP mandatés au 31/12/14 (cumul)	CP 2015 (mandaté prévisionnel)	CP 2016	CP restants disponibles sur exercices ultérieurs
11 250 000,00 €	10 270 000,00 €	9 260 037,90 €	611 809,82 €	50 000,00 €	348 152,28 €

L'équipement a été livré au 1er semestre 2014 et l'exécution financière des contrats est à ce jour pratiquement achevée, à l'exception du solde de certains décomptes généraux définitifs, anticipés pour un montant maximum de 50 000 € en 2016. L'autorisation de programme sera clôturée après paiement de ces soldes et devrait ainsi afficher, *in fine*, un montant total réalisé de l'ordre de 9,9 M€.

Sur cette base, le plan de financement ressortirait comme suit :

	Prévisionnel au 31/12/2015
Subvention Département	484 500 €
FCTVA	1 549 802 €
Autofinancement et emprunt	7 887 546 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 921 848 €</b>

➤ Autorisation de programme *Pôle d'équipements Deshay-Neyrard (Méridien)*

Par délibération du 26 mai 2011, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement. Ce montant a été ajusté à 3 reprises, par délibérations du 20 décembre 2012, 19 décembre 2013 et 27 mai 2014. La situation actuelle de l'Autorisation de programme se présente comme suit :

HISTORIQUE DE L'AP		PHASAGE ACTUEL DES CP			
Montant initial (DCM 20/12/11)	Montant actuel (DCM 27/05/14)	CP mandatés au 31/12/14 (cumul)	CP 2015 (mandaté prévisionnel)	CP 2016	CP restants disponibles sur exercices ultérieurs
7 100 000,00 €	8 570 000,00 €	7 729 085,00 €	402 177,44 €	50 000,00 €	388 737,56 €

L'équipement a été livré au 1er semestre 2014 et l'exécution financière des contrats est à ce jour pratiquement achevée, à l'exception du solde de certains décomptes généraux définitifs, anticipés pour un montant maximum de 50 000 € en 2016. L'autorisation de programme sera clôturée après paiement de ces soldes et devrait ainsi afficher, *in fine*, un montant total réalisé de l'ordre de 8,2 M€.

Sur cette base, le plan de financement ressortirait comme suit :

	Prévisionnel au 31/12/2015
Subvention CNC (cinéma)	280 000 €
Subvention Région (cinéma)	150 000 €
Subvention CAF (crèche)	116 400 €
Subvention CAF (centre social)	180 400 €
Subvention Département - contrat pluriannuel (centre social)	68 317 €
FCTVA	1 277 834 €
Autofinancement et emprunt	6 108 311 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 181 262 €</b>

➤ Autorisation de programme Restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

Conformément aux termes de la délibération du 17 décembre 2015 autorisant la création de l'autorisation de programme, celle-ci se présente comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Réalisé au 31 12 15 (prévisionnel)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL
2 310 000 €	75 000 €	400 000 €	1 120 000 €	715 000 €	2 310 000 €

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

FCTVA	378 932 €
Autofinancement/emprunt	1 921 068 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000 €</b>

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),  
- APPROUVE la révision des Autorisations de programme mentionnées ci-dessus,  
- APPROUVE la décision du report automatique sur le budget 2016 des crédits de paiement 2015 qui ne seraient pas consommés, afin d'en permettre la mobilisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI